

Communication sur le Programme d'Investissement de la Mandature

Paris à l'horizon 2020 confondra son destin avec celui du Grand Paris. Nombre de métropoles ont engagé une réflexion pour définir leur vision. Paris à l'horizon 2020 devra incarner une ville durable, solidaire, responsable et innovante. Voilà notre objectif. Pour assurer son développement, son attractivité, Paris d'ici-là prendra appui sur la qualité de ses infrastructures, de ses services publics, de ses transports, de ses réseaux modernes. Pour cela, Paris dispose d'atouts, sa vitalité culturelle, sa qualité de vie, son patrimoine unique mais aussi son écosystème d'innovation. C'est la force de notre ville. C'est pour cela qu'il faut continuer à investir pour Paris et pour relever les grands défis de l'urbanisation d'une métropole durable et solidaire qui sont aujourd'hui posés à toutes les grandes villes.

Pour cela nous souhaitons dans le mandat qui s'ouvre porter pour les Parisiens un projet de progrès et de justice. Un projet qui suppose d'investir massivement pour préparer l'avenir notamment celui des plus jeunes. Investir dans l'avenir, c'est permettre aux familles d'accéder à un logement, c'est construire des modes de transports publics écologiques. Investir dans l'avenir, c'est aussi poursuivre ce qui a été fait pour que la nature ait toute sa place dans notre ville, pour que la qualité de l'air s'améliore, pour que la part des énergies renouvelables et de récupération augmente et que la ville intelligente soit une réalité pour tous les Parisiens. Investir, c'est aussi bâtir ou rénover les équipements publics nécessaires à l'épanouissement, à la formation ou à la santé des Parisiens, quels que soient leur âge ou les arrondissements dans lesquels ils résident, avec une attention particulière que nous devons réserver aux habitants des quartiers populaires. Investir dans l'avenir, c'est être ambitieux pour Paris.

L'engagement solennel a été pris devant les Parisiens d'investir 8,5 Mds€ sur la mandature. Aujourd'hui l'atonie de la conjoncture économique et la persistance d'un chômage de masse nous invitent à aller encore plus loin. Alors que l'investissement privé est en berne et que la consommation des ménages peine à redémarrer, Paris, s'appuie sur des finances saines et une gestion rigoureuse pour investir au service de l'économie, pour participer à l'effort de redressement du pays et soutenir la création de milliers d'emplois notamment dans le secteur du bâtiment. Il permet aussi de répondre aux besoins des Parisiens et de créer une dynamique en direction de l'innovation, de la ville intelligente au service de tous. Avec ce plan ambitieux, Paris continue à investir pour les générations futures.

C'est l'esprit et l'ambition dans lequel a été construit le Programme d'Investissement de la Mandature (PIM).

Nous faisons toujours mieux en matière de fonctionnement, nous nous mettons en situation de faire toujours plus en matière d'investissement. Nous serons ainsi particulièrement volontaristes dans les domaines du logement, des transports, de la transition énergétique et de l'innovation - chaque progrès s'accompagnant, dans le cadre du budget participatif parisien, d'une avancée de la démocratie directe.

Un effort sans précédent sera produit dans le cadre de ce programme d'investissement en faveur des quartiers populaires. Par ailleurs, à travers certains projets emblématiques comme l'Arc de l'Innovation l'investissement de la Ville sur la mandature aura des conséquences positives sur l'ensemble des habitants du Grand Paris mais aussi pour construire dès à présent celui-ci.

Ce programme a vocation à être dynamique : il fixe aujourd'hui les orientations prioritaires d'investissement mais fera aussi l'objet d'actualisations afin de répartir au mieux les priorités au sein des enveloppes allouées. Il sera notamment à nouveau discuté à mi-mandat devant le Conseil de Paris.

Ce choix de l'investissement public massif est rendu possible grâce à une gestion saine et rigoureuse des finances parisiennes. Il le sera sans augmenter les impôts des Parisiens. Ce cap sera maintenu tout au long de la mandature. Le programme d'investissement de la mandature sera ainsi financé en maintenant, tout au long de la mandature, un taux très élevé d'autofinancement. Les cessions foncières portant sur le patrimoine non utile aux Parisiens devront ainsi s'élever à plus de 200 M€/an. Une revue de nos participations financières non stratégique sera également réalisée. Des financements innovants devront être mobilisés tandis que la recherche de cofinancements, notamment européens, sera enfin systématisée. Paris est aujourd'hui la grande ville française la moins endettée avec un taux d'endettement de 51 % et elle continue à bénéficier de la confiance des investisseurs avec un taux moyen d'emprunt en 2014 inférieur à 2 % (1,97%) : sur la mandature, la trajectoire de la dette parisienne devra ainsi évoluer selon un rythme proche de celui constaté sous la précédente mandature.

1 Bâtir une ville solidaire, écologique et durable

1.1 Une grande ambition : plus de logements pour plus de mixité sociale

L'engagement en faveur du logement est la priorité du mandat. C'est un marqueur fort de notre action sur le terrain des inégalités. Nous y avons investi 4,9 milliards d'euros depuis 2001. Cet effort sans précédent nous a permis de financer la création de 70 000 logements sociaux et d'atteindre en 2014, six ans avant l'échéance fixée par les dispositions de la loi SRU, le taux de 20 % de logements sociaux dans le parc immobilier de la Ville. Nous voulons poursuivre et amplifier cet effort sans précédent.

Pour autant, l'urgence demeure. En 2014, 136 650 foyers sont en demande d'un logement social et près de 70 % des Parisiens y seraient éligibles.

Le coût de l'immobilier parisien, reflet de l'attractivité de notre territoire, déstabilise les équilibres urbains en rendant l'accès au logement plus difficile pour les classes moyennes, populaires ou les jeunes actifs. Conséquence d'une offre insuffisamment stimulée et d'une demande qui peine à s'exprimer, faute de solvabilité, la situation du marché du logement appelle une intervention forte et déterminée de la municipalité parisienne.

L'enjeu est triple : économique, bien sûr, mais aussi social et environnemental. La politique du logement est un puissant facteur de mixité et de justice sociale ; elle doit nous engager sur le chemin de la cohésion urbaine et de l'efficacité énergétique. **Nous y consacrerons 2,95 milliards d'euros sur la mandature, soit un tiers de nos dépenses d'investissement.**

Pour répondre aux attentes des Parisiens, nous souhaitons produire un véritable choc sur le marché du logement en produisant 10 000 logements supplémentaires chaque année afin d'atteindre 25 % de logements sociaux en 2025 et 30 % en 2030. Un effort particulier sera porté sur la réalisation de logements intermédiaires pour les familles des classes moyennes, les jeunes actifs et les étudiants.

Pour y parvenir, tout sera mis en œuvre : mobilisation des bailleurs sociaux afin de construire mieux et plus vite, et dès début 2015 des conventions préciseront les objectifs ambitieux qui leur sont assignés en matière de construction mais également en termes de gestion locative et d'entretien du parc existant. Mobilisation également des professionnels du secteur privé qui seront bien sûr associés afin

que nous puissions collectivement réussir : c'est le sens du Pacte « Logement pour tous » signé le 23 juin dernier.

Nous veillerons à rééquilibrer l'offre sociale entre les arrondissements, notamment vers ceux de l'ouest, en soutenant fortement la production de logements dans les zones déficitaires. **La concrétisation de cette ambition s'appuiera sur une politique d'acquisition volontariste portée à hauteur de 850 millions d'euros sur la mandature : il s'agit d'un effort sans précédent puisque l'enveloppe annuelle augmentera de 50 %.** Le Conseil de Paris est appelé en décembre à se prononcer en faveur de l'extension du périmètre d'application du droit de préemption urbain. Cette évolution doit permettre à la Ville de se porter acquéreur dans le domaine diffus afin de répondre à son ambition de mixité sociale fine à l'échelle de l'immeuble, notamment dans les zones en déficit. Elle nous confère ainsi les moyens de lutter avec efficacité contre les ventes à la découpe.

La lutte contre l'insalubrité a constitué un axe prioritaire de notre action depuis 2001, avec plus de 1 000 logements traités, en particulier dans les quartiers de l'est parisien. C'est un effort sans précédent. Nous y avons mobilisé près de 60 millions d'euros sous la précédente mandature. Il faut aller plus loin, et assurer à l'ensemble des Parisiens des conditions de vie dignes et décentes. **Ce sera le volet central de notre plan de soutien à l'amélioration de l'habitat privé, pour lequel nous investirons 70 millions d'euros.**

L'action en faveur du logement est une exigence sociale ; elle engage aussi notre responsabilité sur le terrain environnemental. Le Plan Climat, adopté par le Conseil de Paris en 2007, c'est la réduction de 25 % à l'horizon 2020 des consommations énergétiques du territoire parisien. La réhabilitation du parc immobilier participe pleinement de la conduite de cette stratégie à l'échelle de la Ville. L'optimisation des performances énergétiques est un gage d'économies : elle concourt à la résorption des déséquilibres, par la réduction des charges locatives. Face au défi de la transition énergétique, le plan « 1 000 immeubles » permettra de transformer rapidement les bâtiments les plus énergivores et lutter contre la précarité énergétique. Pour y parvenir nous déploierons notre action à l'échelle parisienne et nous l'intensifierons en y consacrant 120 millions d'euros. L'ANAH viendra d'ailleurs en soutien de cette politique puisqu'elle devrait verser près de 20 M€ d'aides individuelles aux propriétaires.

Nous amplifierons par ailleurs nos actions en direction parc privé (11,5 M€ sur la mandature) : programmes d'intérêt général Développement durable et Précarité énergétique, Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) « Développement durable et économies d'énergie » autour de la place de la République, OPAH thermique du 13^{ème}, poursuite de l'OPAH thermique dans le 19^{ème}. La logique d'OPAH territorialisées devra enfin faire place à un programme de rénovation thermique sur l'intégralité du territoire parisien, signe inédit de notre ambition en la matière.

1.2. Des transports propres et accessibles à tous à l'échelle du Grand Paris

La Ville de Paris a engagé, dès 2001, une politique ambitieuse des déplacements visant un nouvel équilibre de l'espace public au bénéfice des transports publics, des circulations douces et des piétons. Nous y avons consacré près de 752 millions d'euros sous la précédente mandature. Cet effort nous a permis de financer, aux côtés de la Région, le prolongement du tramway T3 vers la porte de la Chapelle, emprunté chaque jour par 250 000 voyageurs. Il a contribué également à soutenir le renouvellement des solutions de mobilité innovante à l'échelle de la métropole, Vélib', puis d'Autolib', en étant les plus belles réussites, que beaucoup de villes ont aujourd'hui mises en œuvre.

Pour soutenir le développement de l'offre de transports et confirmer nos ambitions à l'échelle du Nouveau Grand Paris, nous devons **voir plus grand et aller plus loin. Une enveloppe de 834 M€ sera ainsi mobilisée pour financer la conduite des projets de transports et de déplacements : c'est 20 % de plus que sous la précédente mandature.**

La politique des transports publics est un puissant outil d'intégration et de requalification urbaine. Elle participe de la maîtrise des flux de circulation et des objectifs de réduction des émissions polluantes. 405 millions d'euros seront consacrés à la poursuite et l'achèvement des projets lancés sous la précédente mandature, au nombre desquels figurent le projet d'extension du tramway T3 vers la porte d'Asnières et le prolongement de la ligne 14. Cet effort permettra de renforcer le maillage du réseau de transports collectifs dans le Nord-Ouest parisien, en favorisant le renforcement des liaisons avec les communes limitrophes. C'est ainsi que se construit la métropole.

En parallèle, 429 millions d'euros seront alloués à la réalisation des nouveaux projets de la mandature. La priorité sera donnée au bouclage du tramway T3 tant vers la porte Maillot puis vers le Pont de Garigliano que par l'extension du tracé entre la porte de Vincennes et la place de la Nation. L'accent sera porté également sur le développement de lignes à haut niveau de service, l'une sur les quais hauts, l'autre reliant les gares parisiennes. Par ailleurs, l'inter-modalité et le fonctionnement du bipôle Gare du Nord-Gare de l'Est seront améliorés.

La conjonction de ces efforts permettra de fluidifier les échanges en décongestionnant les axes les plus empruntés. Nous mobiliserons par ailleurs 25 M€ sur l'amélioration et l'extension du réseau de transports métropolitain, dont près de 11 M€ pour la modernisation des stations de la ligne 11 dans le cadre du prolongement de la ligne, et 5 M€ d'euros alloués spécifiquement au financement des études préliminaires portant sur le prolongement de la ligne 10 et la fusion des lignes 3bis et 7 bis.

L'objectif de réduction de 25 % des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020 et la lutte contre la pollution locale appellent la mise en œuvre d'actions fortes et concrètes. Plus de 3 millions de Franciliens sont potentiellement exposés à des niveaux de pollution qui ne respectent pas la réglementation, principalement au voisinage des grands axes de circulation automobile. Pour faire face à ces enjeux, des mesures de long terme ont été engagées afin d'améliorer durablement la qualité de l'air. Un signal fort a été donné avec l'adoption, par le Conseil de Paris, d'un vœu en faveur de la sortie du diesel à horizon 2020. La déclinaison de la Charte logistique urbaine durable participera pleinement de cette ambition pour ce qui est du transport de marchandises dans Paris, en créant les conditions d'émergence de nouvelles fonctions logistiques en centre urbain et en proposant des solutions pour atteindre l'objectif de « dé-diésélisation » du parc de véhicules concernés. Nous y consacrerons un montant significatif de 16 M€.

Nous dédierons enfin 38 M€ à l'entretien du réseau des canaux parisiens, dont plus de 11,5 M€ pour le chômage et l'amélioration de la sécurité des tunnels du canal du Saint-Martin, plus de 3 M€ pour la rénovation du pont Dieu (10^{ème}), pont mobile datant de 1890, et 5,6 M€ pour la reconstruction de l'usine hydraulique de Trilbardou afin de garantir la sécurité du personnel d'exploitation, l'alimentation en eau des canaux parisiens et se conformer aux obligations réglementaires de restauration des continuités écologiques sur les cours d'eau.

1.3 Paris ville du vélo

Au-delà de nos engagements en matière de transports collectifs, **160 millions d'euros seront consacrés au développement des circulations douces et des mobilités alternatives (dont 100 millions d'euros pour le vélo, soit un doublement par rapport à la précédente mandature)**. L'effort se structurera autour de deux enjeux prioritaires : le Plan Vélo et le déploiement des mobilités électriques.

Le schéma directeur du réseau cyclable parisien a servi de cadre à la politique en faveur du vélo qui est aujourd'hui un mode de déplacement largement adopté **par les Parisiens notamment grâce à Velib'**. Nous y avons consacré près de 24 millions d'euros entre 2009 et 2014. Ces investissements ont permis de soutenir le développement du vélo dans les déplacements, de densifier de 30 % le réseau cyclable parisien et de créer chaque année 1 000 places de stationnement deux-roues supplémentaires. Il faut aller plus loin. **L'amplification de cet effort nous permettra de doubler le nombre de kilomètres de pistes cyclables à Paris**. L'aménagement du réseau cyclable et nos efforts en faveur de l'intermodalité doivent nous permettre d'atteindre, à l'horizon 2020, **l'objectif de 15 %** des trajets effectués en vélo.

Nous poursuivrons par ailleurs le programme de déploiement des zones 30 et de zones de rencontres, ainsi que l'aménagement et la mise en accessibilité des cheminements piétons.

Parallèlement, **développer** les mobilités électriques, c'est réduire la part des émissions polluantes, conformément aux objectifs du Plan Climat. Paris finance depuis 2011 le programme d'implantation de 550 stations Autolib'. D'ici à 2020, 5 M€ seront investis dans le déploiement du service, qui compte à ce jour 55 000 abonnés pour une flotte de 2 800 véhicules. Nous mobiliserons en complément 5 M€ dans la réalisation d'une infrastructure de bornes supplémentaires dédiées à la recharge de véhicules individuels. L'acquisition de véhicules propres sera poursuivie par la reconduction des dispositifs incitatifs à l'achat de deux-roues électriques et de taxis hybrides ou électriques.

1.4. Paris une ville verte, ouverte et solidaire avec pour horizon le Grand Paris

Les choix opérés en matière d'urbanisme façonnent les modalités de partage de l'espace public de demain. Pour prolonger le mouvement de reconquête urbaine engagé sous la précédente mandature, **les politiques d'aménagement urbain mobiliseront 1,4 Md€ à l'horizon 2020** autour de deux axes prioritaires : favoriser la cohésion territoriale et créer les conditions d'une réappropriation des espaces en valorisant les espaces naturels. Pour cela un effort sera fait pour la requalification des portes notamment dans les quartiers populaires pour faciliter leur franchissement et les continuités avec les communes voisines.

La poursuite des opérations d'aménagement fera évoluer les contours de Paris. La physionomie de la Ville évoluera au rythme du grand chantier des Halles, première porte de Paris, pour lequel nous mobiliserons 317 M€ à l'horizon 2018. L'année 2015 sera marquée par l'achèvement de la Canopée et la livraison d'une partie des jardins et des voiries de surface. La rénovation de la salle d'échanges RER se terminera en 2016. En 2018, les Parisiens comme les habitants de la métropole profiteront d'un espace entièrement restructuré et modernisé, ouvert sur la métropole de demain.

388 M€ seront consacrés aux grandes opérations d'urbanisme. Ainsi, la dynamique de reconquête urbaine se prolongera également aux abords des portes de la Ville. Près de 500 hectares de friches ont

été valorisées au cours de la précédente mandature, dont 54 dans le secteur de Clichy-Batignolles. Ils donneront corps à un nouvel ensemble urbain, doté de 3 400 logements, de 31 000 m² de commerces et 38 000 m² d'équipements publics. L'ouverture du futur palais de justice de Paris, qui réunira l'ensemble des services du Tribunal de grande instance, est programmée pour 2017, année de la livraison du tramway T3 prolongé vers Asnières. L'achèvement des derniers chantiers, à l'ouest et au nord du site, est envisagé en 2018.

Plus à l'est, entre la porte de la Chapelle et la porte de la Villette, le secteur de Paris Nord-Est constitue une opportunité majeure pour la Ville en termes de développement économique et de cohésion sociale. Dans le cadre du Grand Projet de Renouvellement Urbain, l'aménagement de la ZAC Claude Bernard a d'ores et déjà permis la réalisation de 41 000 m² de bureaux et 1 300 m² de commerces. La création d'une forêt linéaire répond à l'objectif de développer une continuité écologique entre le canal Saint-Denis et les espaces verts de la porte d'Aubervilliers. L'heure est à la poursuite des opérations dans les secteurs de Chapelle International et Gare des Mines-Fillette.

L'effort s'orientera également au sud-est, dans le secteur de Paris Rive Gauche. Près de 294 500 m² de logements, 448 300 m² de bureaux et 29 700 m² d'équipements de quartier ont déjà été livrés, soit environ la moitié du programme d'investissement envisagé.

Il nous faudra également aller plus loin en repensant l'espace urbain et recoudre la Ville dans certaines parties du territoire parisien : des études seront lancées notamment pour la Porte de Montreuil et Bercy-Charenton.

Près de 280 millions seront en outre mobilisés sur le compte foncier pour permettre l'acquisition par la collectivité parisienne des immeubles et des terrains nécessaires à la réalisation de ces aménagements. Ils permettront de financer l'acquisition des emprises, y compris par voie de préemption, et des ensembles fonciers.

Au-delà des grands projets urbains, la modernisation des structures urbaines doit favoriser la réappropriation des espaces circulés. Le réaménagement de la place de la République a initié un nouveau mode de partage de l'espace public, qu'il nous revient de développer et d'encourager. 30 millions d'euros seront ainsi consacrés au programme de rénovation des grandes places parisiennes, qui portera en priorité sur la Bastille, Nation, Panthéon et place des Fêtes, mais aussi place d'Italie, Gambetta et place de la Madeleine. L'apaisement des circulations sera au cœur du projet d'aménagement et de végétalisation des Berges de Seine rive droite, pour lequel nous investirons près de 8 millions d'euros sur l'ensemble de la mandature.

La restructuration urbaine de Paris passe également par l'aménagement de sa voirie au sein des nouveaux espaces que nous allons créer et par la requalification de ses axes de circulation afin de les adapter aux nouveaux usages que nous privilégions. Ainsi 406 M€ seront consacrés à la voirie nouvelle et aux ouvrages dans ces nouveaux quartiers ainsi qu'aux opérations de requalification urbaine très attendues des Parisiens (Boulevard de Belleville, Boulevard de la Chapelle, Avenue du Gal Leclerc, etc.).

Nous devons faire émerger et soutenir un nouveau modèle d'écologie urbaine. 62 hectares d'espaces verts et 84 jardins partagés ont été créés au cours des deux dernières mandatures. À l'horizon 2020, 123 M€ seront mobilisés pour favoriser la biodiversité et la végétalisation de la Ville et 124 millions seront accordés à l'entretien des bois, parcs et jardins et à l'amélioration de l'accueil. Conformément à nos engagements, nous financerons la création de 30 hectares d'espaces verts, de 100 hectares de

toitures, murs et façades végétalisées et la plantation de 20 000 arbres supplémentaires. La présence du végétal sera renforcée en lien avec les mairies d'arrondissement et de nouveaux jardins partagés seront créés. La Petite Ceinture, poumon vert de la capitale, sera également profondément transformée et la richesse de sa biodiversité préservée. Avec le nouvel outil démocratique du Budget participatif, les Parisiens amplifieront sans aucun doute ce verdissement de leur Ville.

Nous allons également consacrer 5 M€ à la poursuite de la pose d'un revêtement anti-bruit sur le boulevard périphérique afin de couvrir d'ici à 2020 l'ensemble des tronçons mitoyens des zones d'habitation. Cette mesure complémentaire à la réduction de la vitesse de circulation sur le périphérique de 80 km/h à 70 km/h permettra d'améliorer la sécurité, de réduire la pollution et d'améliorer le cadre de vie en luttant contre le bruit. Par ailleurs, 87 M€ seront consacrés à l'entretien et à la mise en sécurité du boulevard périphérique, des ponts et des tunnels. Un investissement de 107M€ permettra en outre d'entretenir le patrimoine de voirie dans les arrondissements ainsi que nos carrières.

Dans le cadre de notre soutien aux infrastructures innovantes, nous poursuivrons également la modernisation du système « Surf » qui coordonne la signalisation des grandes artères de la capitale, en complément du système « Sage » qui mesure la densité des flux de circulation. Plus de 1 500 carrefours parisiens sont déjà équipés de tels capteurs. Cet effort d'investissement, dont nous bénéficions quotidiennement, sera prolongé et amplifié au cours des six prochaines années. Il permettra notamment de mener un programme de refonte des réseaux de transmission du Boulevard périphérique.

2 Notre objectif : la qualité de vie au quotidien des Parisiens

2.1. Une ville plus propre

Depuis 2001 la Ville a réorganisé sa politique en faveur de la propreté en améliorant le service public, en responsabilisant les usagers, en impliquant davantage les mairies d'arrondissement et en réduisant les déchets. Toutes ces initiatives ont permis d'améliorer la propreté des rues et de diminuer pour la première fois la production globale de déchets (-6,2 % entre 2009 et 2013, avec un objectif de -7 % d'ici 2015).

La poursuite de l'amélioration de la propreté de Paris est une priorité et nous accorderons 89 M€ à la modernisation de la collecte, du nettoyage et du tri, avec comme axes forts la proximité, l'investissement technologique (renouvellement d'une partie des matériels) et le développement durable. La collecte pneumatique des déchets à Clichy-Batignolles mobilisera près d'un million d'euro. En complément, 5,1 M€ seront également alloués au programme de déploiement de 30 000 nouvelles corbeilles de rue. L'ensemble de ces investissements sont importants pour l'image de Paris, auprès des Parisiens et des visiteurs, mais aussi en termes de santé publique.

L'adoption du Plan Climat a marqué une avancée considérable dans notre engagement sur le chemin de la transition énergétique. Nous nous sommes engagés collectivement à réduire de 25 % les consommations énergétiques du territoire parisien à l'horizon 2020 et de 30 % sur l'ensemble du parc municipal. La mise en œuvre d'un schéma énergétique soutenable et durable favorisera l'allègement de notre empreinte écologique. Conformément à nos engagements, **nous consacrerons 81 M€ à la sortie du diesel pour l'ensemble du parc d'engins de collecte et de nettoyage.**

2.2. Accélérer la transition énergétique

La transition écologique pour la Ville de Paris ne peut se concevoir que par une approche transversale, une vision commune et partagée : elle concerne nos gestes du quotidien comme nos modes de transports, notre façon de consommer et de produire, de construire, notre rapport à la Ville de demain.

La rénovation thermique des bâtiments constitue cependant un axe prioritaire pour moins et mieux consommer l'énergie. C'est aussi un enjeu de pouvoir d'achat. Dans le strict périmètre budgétaire de la Ville, **près de 600 M€ seront ainsi consacrés à la rénovation thermique et à la diminution de nos consommations d'énergie**. 84 M€ seront ainsi dédiés au contrat de performance énergétique dans nos écoles ce qui permettra la rénovation thermique de 140 établissements après les 100 déjà rénovés lors de la précédente mandature. 106 M€ seront en outre engagés dans le pilotage du Plan Climat et la modernisation des centres thermiques. Parce qu'elle se doit d'être exemplaire, la Ville financera à hauteur de 197 M€ l'entretien, la modernisation, la mise en sécurité et la rénovation thermique du patrimoine administratif de la ville et des mairies d'arrondissement. La passation du marché de performance énergétique s'inscrit bien entendu dans cette démarche : 66 M€ ont été engagés sur la précédente mandature pour favoriser l'optimisation énergétique des 175 000 sources d'éclairage public, 1 800 carrefours et 315 sites d'illuminations qui composent le paysage parisien. Cet effort a permis de réduire de près de 14 % la consommation électrique de la Ville en trois ans. Nous devons faire encore mieux : 78 M€ seront ainsi consacrés à la modernisation de l'éclairage urbain pendant cette mandature. L'investissement est à la mesure de l'enjeu : renouveler 85 % du parc de sources lumineuses à l'horizon 2020, pour se conformer aux objectifs que nous nous sommes fixés.

A ces 465 M€ de crédits d'investissement viendront s'ajouter les enveloppes dédiées au plan « 1000 immeubles énergivores » et à la lutte contre l'habitat insalubre, soit près de 560 M€ consacrés directement à la transition énergétique.

L'effort de la Ville en la matière se traduira en outre dans la réalisation de bâtiments municipaux neufs respectant les normes du Plan Climat. Les opérateurs de la Ville s'engageront aussi résolument dans cette voie sous la mandature puisque que près de 1 Md€ seront consacrés à la rénovation thermique dans le patrimoine détenu par nos bailleurs sociaux. **Un milliard d'euros qui s'ajoute à ce PIM.**

2.3. Une ville sûre

Nous consacrerons plus de 8 millions d'euros à l'amélioration du réseau des centres sociaux et aux subventions aux dispositifs de politique de la Ville afin d'agir directement en zone politique de la ville et d'apporter des réponses sur ces territoires les plus fragiles en concertation avec les habitants.

La sécurité et la tranquillité publique sont des éléments fondamentaux pour la cohésion de notre ville et, plus largement, de notre société. Sans sécurité, ni tranquillité, une ville ne saurait envisager sereinement son développement. Nous apporterons **90 M€** à la Préfecture de Police afin que celle-ci puisse investir, en lien avec la Ville, pour la poursuite de ses missions de sécurité et d'interventions en matière d'incendie.

3. Innover

3.1 Une ville monde attractive qui invente et qui innove

Paris continue d'attirer les entreprises : 82 000 entreprises ont vu le jour sous la précédente mandature. Pour entretenir la vitalité du tissu entrepreneurial, nous avons investi 1 Md€ dans l'innovation depuis 2008. Cette dynamique a permis l'accompagnement d'écosystèmes innovants. La surface dédiée aux pépinières d'entreprises est passée de 5 000 m² en 2001 à 103 000 m² en 2014 : elle a créé les conditions d'émergence de 820 nouvelles entreprises, permis la création de 15 000 emplois pour un chiffre d'affaires annuel de 800 millions. L'ouverture de la Halle Freyssinet à l'horizon 2016 marquera une nouvelle étape dans ce domaine, ce sont 1 000 start-up qui s'y côtoieront à terme. C'est un projet unique au monde. D'autres incubateurs majeurs vont bientôt ouvrir leurs portes dans l'enceinte du stade Jean Bouin avec « le Tremplin », plateforme d'innovation pour le sport ou sur le site des anciens entrepôts Mac Donald où 15 000m² seront dédiés aux entreprises innovantes. Nous allons ainsi développer de véritables « clusters » autour des incubateurs tels que Numa dans le Sentier, la Halle Freyssinet bien sûr et Nord-Express dans le 18^{ème} pour donner une visibilité mondiale à l'innovation parisienne, attirer davantage de start-ups étrangères et leur permettre une installation à Paris clé en main.

D'ici à 2020, notre ambition est bien de faire de Paris un territoire de l'innovation. À cette fin, nous investirons 100 M€ pour soutenir les entreprises imovantes, les pôles de compétitivité et les pépinières d'entreprises, en complément des dispositifs Oséo garantie et Paris entreprendre. Cet « Arc de l'innovation » autour de Paris viendra ajouter environ 100 000 m² d'incubateurs d'entreprises et de centres de télétravail aux 100 000 déjà construits. Plus de 800 millions d'euros seront investis d'ici à 2020 dans le pari de la « ville intelligente ». 180 millions d'euros seront notamment mobilisés dans la réalisation de nos projets informatiques et numériques, au nombre desquels figure le programme Paris Wifi, qui vise à offrir un accès gratuit à Internet sur l'ensemble du territoire parisien. Ils financeront également des services numériques innovants : portail unifié pour les usagers et professionnels, interfaces de participation, etc.

En outre 30 M€ seront consacrés à amorcer et à développer des initiatives favorisant l'émergence de réseaux intelligents au cœur de la ville permettant d'améliorer l'efficacité de la ville et la mutualisation des capacités.

Favoriser la cohésion urbaine et l'intégration des quartiers suppose aussi d'agir en faveur du dynamisme des territoires. Le dispositif « Vital' Quartier », créé en 2004, a permis la préservation et l'installation de 700 commerces pour une surface totale de 40 000 m². Pour la présente mandature, plus de 39 millions d'euros seront investis dans la poursuite des opérations de revitalisation commerciale et artisanale, notamment dans les secteurs les plus fragiles de la Ville. Cela passe par l'identification de nouvelles zones d'intervention en concertation avec les maires d'arrondissement et par des aides à l'implantation dans les locaux en pied d'immeuble appartenant aux bailleurs sociaux destinées aux artisans qui ouvrent leur premier magasin.

Depuis 2001, nous avons aussi su maintenir un commerce de centre-ville de proximité grâce à l'énergie des commerçants et des artisans qui participent à l'identité de Paris. Il faut continuer à promouvoir par une politique volontariste l'attractivité des commerces parisiens en créant et en améliorant les 82 marchés dans la capitale, afin qu'ils maillent le territoire avec des produits de qualité. Nous irons plus loin en diversifiant leurs horaires et en y implantant, avec les gestionnaires, de nouveaux services : traiteurs, spécialisation en production « bio », valorisation des producteurs

franciliens, etc. Nous investirons ainsi 14 M€ sous la mandature et créerons notamment des lieux dédiés aux producteurs locaux, pour en faire de véritables halles alimentaires, afin qu'ils puissent tester leurs produits et développer une consommation de viandes, fromages, fruits et légumes locaux et biologiques à des prix abordables. Enfin, nous développerons une pépinière d'entrepreneurs des métiers de bouche, en liaison avec le M.I.N. de Rungis.

3.3. Paris un laboratoire de l'économie circulaire

La Conférence mondiale sur le changement climatique qui se tiendra à Paris en décembre 2015 nous engage dès à présent à relever le défi de l'économie circulaire. Les ressourceries que nous avons créées illustrent notre ambition dans ce domaine. À ce jour, 93 % des déchets collectés par le SYCTOM sont valorisés. Nous devons amplifier cette dynamique et s'engager dans un objectif zéro déchet. 22 M€ seront ainsi consacrés à la création de déchetteries et de recycleries de proximité.

L'économie circulaire repose sur le sens de l'innovation et l'intelligence collective. Nous allons consacrer 8 M€ au développement de l'agriculture urbaine. Elle devra aussi se développer de manière collaborative et les projets citoyens viendront naturellement compléter cette action à l'aide du budget participatif. Par ailleurs, 10 M€ seront alloués au soutien aux structures de l'économie sociale et solidaire et au développement d'un écosystème favorisant le développement d'un entrepreneuriat social afin de faire de Paris une pionnière en la matière.

3.4. Une administration plus moderne au service des Parisiens

Depuis treize ans, l'administration parisienne s'est transformée. Nous voulons poursuivre avec détermination cette ambition de gouvernance moderne et transparente. Cela passera notamment par une plus grande rationalisation des implantations administratives et de nos systèmes d'information tout en veillant à améliorer les conditions de travail de nos agents. Au total, nous investirons 228 M€ afin de poursuivre cet effort de modernisation.

3.5. Budget participatif parisien: co-produire avec et pour les Parisiens

Innovation majeure, avancée démocratique de la mandature, le budget participatif a mobilisé cette année près de 41 000 Parisiens. Les suffrages exprimés ont permis de retenir neuf projets, que la Ville financera à hauteur de 18 millions d'euros dès le BP 2015. Cet élan démocratique demande bien sûr à être soutenu et accompagné. **5 % de l'investissement de la Ville sera consacré au budget participatif, soit 480 millions d'euros entre 2015 et 2020** : il s'agira ainsi de l'expérience la plus aboutie au monde en matière de participation des citoyens à l'utilisation de leurs impôts. Dès l'année prochaine, les Parisiens seront invités à soumettre au vote leurs projets, leurs idées, dans leurs arrondissements ou à l'échelle parisienne, pour prolonger le programme d'investissement de la mandature.

4. Des politiques modernes et adaptées aux besoins des Parisiens

4.1. D'abord une ville solidaire

Depuis 2001, 10 300 places de crèche ont été créées faisant de Paris le 1^{er} Département de France pour l'accueil collectif de la petite enfance : 45 % des enfants bénéficient d'une place en crèche, contre seulement 15 % en moyenne au niveau national. Parce que l'accompagnement des plus jeunes est un puissant facteur d'égalité sociale, nous poursuivrons notre effort en investissant plus de 327 M€ sur l'ensemble de la mandature. Ceci nous permettra d'atteindre en 2020 le seuil de 39 000 places de

crèches que nous nous sommes fixé. 175 M€ seront consacrés à la livraison d'au moins 5 000 nouvelles places, auxquelles s'ajouteront 61 M€ d'euros destinés à financer l'entretien et à la rénovation des structures d'accueil, ainsi que 10,5 millions d'euros alloués à l'acquisition de matériel et de mobilier dans les établissements. Nous mobiliserons par ailleurs 12 millions d'euros pour la protection maternelle et infantile.

L'action de la municipalité vise aussi à épauler et à accompagner nos aînés. En investissement, la Ville consacrera 14 M€ à cette action pour financer notamment la restructuration des résidences-appartements et résidences service du CASVP ainsi que pour financer les investissements prévus dans le cadre du schéma gérontologique.

14 % des Parisiens vivent sous le seuil de pauvreté.

Ce constat, alarmant, nécessite la mise en œuvre d'actions fortes et concrètes en faveur des publics les plus fragiles. Depuis 2001, 3 000 places d'hébergement ont été créées. Il nous faut aller plus loin, en finançant l'ouverture de 2 000 places supplémentaires pour les sans-abris au cours des six prochaines années. L'offre territoriale devra être rééquilibrée. Nous y consacrerons 5 M€ à l'horizon 2020, dans le cadre du plan de lutte contre la très grande exclusion, déclarée grande cause municipale de la mandature. 19 M€ seront également investis dans les programmes d'insertion sociale et de solidarité, 4M€ serviront à financer l'amélioration du réseau des bains-douches et plus de 5 M€ seront consacrés au financement de la création d'aires d'accueil de gens du voyage dans les bois.

Nous mobiliserons par ailleurs 41 M€ pour soutenir les programmes d'action en faveur de la protection de l'enfance afin d'adapter les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des jeunes à l'évolution de leurs attentes et de leurs besoins.

23 millions d'euros seront spécifiquement dédiés aux politiques de santé. Nous investirons ainsi dans la mise en place des Maisons et Centres de santé en secteur 1 dans les arrondissements déficitaires et dans l'organisation de cette nouvelle offre de soins de premier recours en lien avec les hôpitaux. Nous développerons de nouveaux services de santé innovants à l'Hotel-Dieu en lien avec l'AP-HP. Nous réserverons des espaces pour installer des professionnels de santé dans nos grandes opérations d'aménagement, afin qu'aucun quartier ne se retrouve sans accès au soin. Nous financerons par ailleurs 1 M€ pour l'ouverture d'une salle de consommation à moindre risque dans le quartier de la gare du Nord.

Enjeu prioritaire de la mandature, l'action en faveur de l'accessibilité nécessite la mise en œuvre d'une politique transverse. L'attention portée aux personnes à mobilité réduite a progressé sous la précédente mandature. L'effort d'investissement a permis de financer la mise en accessibilité de 633 établissements municipaux recevant du public, 145 écoles et collèges, ainsi que 26 % des logements sociaux. Cet investissement a permis la scolarisation en milieu ordinaire de 5 000 enfants en situation de handicap, contre 1 700 en 2006. Plus de 2 500 élèves sont accompagnés par des auxiliaires de vie scolaire. Le programme de mise en accessibilité des bus et des trottoirs a favorisé l'amélioration des conditions de déplacements des personnes à mobilité réduite. Mais nous ne pouvons en rester là.

À l'horizon 2020, plus de 63 millions d'euros seront directement investis dans la mise en accessibilité des établissements municipaux recevant du public, au nombre desquels figurent les bâtiments administratifs, les établissements scolaires ou les équipements culturels. **Mais au-delà de cet effort direct en faveur de la mise en accessibilité, ce sont plus de 200 millions d'euros qui seront consacrés à cette action sur l'ensemble du programme d'investissement de la mandature.** Par

ailleurs, nous affecterons 11 M€ au schéma directeur handicap, afin de renforcer le maillage des structures d'accueil, l'accès au logement et l'accompagnement des parcours de vie.

La Ville s'engage par ailleurs en faveur de la jeunesse. Ambition forte de la mandature, nous y consacrerons 45 millions d'euros pour la création et l'entretien des structures jeunesse et associatives et le soutien des foyers de jeunes travailleurs.

4.2. Une culture vivante pour tous

Avec un réseau exceptionnel de lieux culturels de proximité, un patrimoine unique à préserver, la naissance de nouveaux lieux emblématiques ou d'événements phares comme la Nuit Blanche, Paris dispose aujourd'hui d'une offre culturelle incomparable.

Nous investirons plus de 52 M€ dans les programmes de rénovation des théâtres du Châtelet et de la Ville, qui nécessitent tous deux des travaux d'envergure. La fermeture de ces espaces permettra de réaliser notamment la mise en accessibilité des lieux et la valorisation des espaces.

Au-delà de l'effort réalisé en faveur des grands opérateurs culturels parisiens, notre action doit être guidée par l'ambition de rééquilibrer durablement l'offre et la diversité culturelles dans l'ensemble de nos quartiers. L'accent sera ainsi porté sur l'entretien et la création d'équipements de proximité. Nous consacrerons 65 M€ au réseau de bibliothèques et médiathèques parisiennes, dont 27 M€ aux politiques d'acquisition. Quatre nouvelles bibliothèques seront lancées sur la mandature dans le 13^e (Paul Bourget), 19^e (Place des Fêtes) et 20^e arrondissements (Amandiers et Davout-Lagny).

L'aide à la création et à la diffusion culturelle bénéficiera d'une enveloppe de 39 M€ pour assurer l'entretien des équipements culturels, développer des ateliers d'artistes et des lieux de création temporaires dans l'intercalaire et aider nos partenaires au moyen de subventions d'équipement.

L'accent sera mis sur l'entretien des équipements existants et non sur la création de nouveaux lieux. Le soutien aux salles de cinéma indépendantes sera accentué avec plus de 5 M€ de subventions d'équipement et de mise en accessibilité handicap. Nous engagerons également 5 M€ pour la création d'une artothèque, qui ouvrira en 2018. 4,8M seront en outre alloués à la mise en place de lieux de fabrique pour aider les artistes à la création dans le spectacle vivant. Un budget de 2,4 M€ sera mobilisé pour la création de l'agence du court-métrage à Boucicaut et une enveloppe d'un million d'euros sera allouée à l'installation d'un atelier dédié aux arts du cirque et de la rue.

Pour favoriser l'accès à la culture, nous investirons par ailleurs 33 M€ dans l'enseignement artistique. Les conservatoires municipaux parisiens accueillent près de 20 000 élèves. Depuis 2006, 3 000 enfants supplémentaires bénéficient ainsi d'une formation musicale de qualité dans les établissements de la Ville. Nous mobiliserons plus de 5 M€ pour assurer leur entretien et 4,5 millions d'euros pour financer l'acquisition d'instruments et de mobilier. La création d'un nouveau conservatoire dans le 14^e arrondissement sera financée à hauteur de 15 M€ et permettra, à l'horizon 2020, de recevoir près de 800 élèves supplémentaires.

40 M€ seront alloués à l'accompagnement des industries culturelles et des métiers d'art par le biais de la création d'ateliers pour les artisans d'art. 12 M€ seront ainsi directement affectés au subventionnement de nos écoles d'art ainsi qu'à la réalisation des travaux nécessaires au bon entretien des bâtiments. Plus de 21 M€ financeront la rénovation, la création et à l'entretien de lieux directement dédiés à ces métiers ainsi qu'au développement d'incubateurs d'entreprises culturelles innovantes. Enfin, 6 M€ seront affectés à un plan de soutien aux entrepreneurs culturels. Cette enveloppe dédiée

aux entrepreneurs culturels viendra compléter notre politique d'aide et de soutien aux commerces culturels et à l'artisanat prévu dans le cadre du dispositif Vital Quartier rénové (39 M€ sur la mandature).

4.3. L'attachement à notre mémoire commune

L'attractivité de Paris reste très forte : notre ville a accueilli plus de 30 millions de visiteurs l'an dernier pour un niveau de retombées économiques estimé à plus de trois milliards d'euros. La mise en œuvre des politiques patrimoniales et culturelles participe activement du rayonnement de Paris. Nous devons y consacrer un soin particulier. Pour cette raison, 90 M€ seront alloués à la politique muséale de la Ville, conduite par l'établissement public Paris Musées, qui valorise, depuis 2012, les collections des 14 établissements municipaux. Ce budget permettra d'engager les travaux du musée Carnavalet, des Catacombes et du Musée d'art moderne, ainsi que le déménagement place Denfert-Rochereau du Musée du Général Leclerc de Hauteclouque et de la Libération de Paris - Musée Jean Moulin. 8 M€ seront consacrés à l'acquisition et à la restauration d'œuvres d'art et 16 millions d'euros seront enfin alloués aux travaux de numérisation, d'accessibilité, d'entretien courant et de mise en sécurité dans les musées de la ville ou dans les musées associatifs soutenus.

Par ailleurs, nous engagerons plus de 85 millions d'euros dans la conservation du patrimoine, dont 80 millions d'euros à la restauration des édifices culturels parisiens et près de 6 M€ pour la conservation du patrimoine et des archives, la rénovation des fontaines et la mémoire combattante.

4.4 La réussite des enfants

L'école doit être, pour les 333 000 élèves scolarisés à Paris, le creuset de l'égalité et le lieu de la réussite et de l'épanouissement. Cette responsabilité nous engage depuis près de quinze ans. Au cours de ces douze dernières années, la Ville de Paris a investi près de 2 milliards d'euros dans l'éducation pour garantir l'égal accès de nos enfants à l'éducation et à la connaissance.

L'évolution démographique et les remodelages de l'espace urbain commandaient la création de nouvelles structures scolaires. En dix ans, 15 000 familles se sont installées sur le territoire parisien. Pour faire face à ces enjeux, 36 écoles ont ainsi été ouvertes au cours des deux précédentes mandatures pour un budget de 204 millions d'euros. Nous devons confirmer cet engagement.

À l'horizon 2020, près de 297 millions d'euros seront consacrés au financement de projets de restructuration scolaire ainsi qu'à la réhabilitation et la construction de 15 établissements du premier degré et de 11 établissements du second degré sur l'ensemble du territoire parisien. Ces dépenses permettront en outre d'améliorer la mise en accessibilité des infrastructures, qui devra être effective dans 30 % des établissements en 2020. En complément, 29 millions d'euros seront mobilisés pour assurer l'entretien courant, les transformations des services de restauration déjà engagés et initier huit nouveaux projets de rénovation et de création de cuisines centrales.

Les dépenses d'entretien récurrent, portées à 200 millions d'euros pour le premier degré et près de 64 millions d'euros pour le second degré, doivent permettre de préserver la sécurité et la qualité d'accueil des élèves dans les établissements. 71 millions d'euros seront en outre consacrés, en complément des investissements de la Région, aux collèges situés dans des cités scolaires et aux lycées municipaux.

Les conditions d'accès au numérique constituent un enjeu de l'école de demain. Nous nous devons d'y être attentifs. 18 millions d'euros seront ainsi investis en faveur de l'accès au très haut débit de 29 cités scolaires et au développement du parc informatique des établissements en vue d'une généralisation de

l'utilisation des TICE et du développement des Espaces numériques de travail dans les collèges. Ils financeront notamment l'installation de postes pédagogiques et de salles informatiques, ainsi que l'équipement des bibliothèques ou des centres périscolaires.

Paris, première ville du monde pour le capital intellectuel et l'innovation, ville préférée des étudiants, accueille une population de 327 000 étudiants et 16 000 chercheurs pour 8 universités et 300 établissements d'enseignement supérieur. Ce capital intellectuel doit être préservé. Nous mobiliserons 66 M€ pour favoriser l'émergence de grands pôles universitaires à dimension métropolitaine et renforcer ainsi l'attractivité de la Ville dans le domaine de la recherche.. Ainsi 24 M€ seront alloués au fonds de soutien à la recherche, en complément des 19,5 M€ d'euros investis dans le fonctionnement de l'École supérieure de physique et de chimie de Paris (ESPCI). Le projet Paris Parc sera financé à hauteur de 11 M€ et 3 M€ d'euros seront accordés à l'Institut universitaire en hématologie de Paris VII. Le fonds de soutien à la recherche se verra doté de 24 millions et permettra le financement de centres de recherche de tout premier plan (Ecole Normale Supérieure, Instituts Poincaré et Charles V).

Nous consacrerons, en parallèle, près de 135 millions aux dépenses d'entretien et de rénovation du patrimoine universitaire, dont 71 millions d'euros pour le programme de rénovation de l'ESPCI. 23 millions d'euros seront fléchés spécifiquement sur le projet de Campus Condorcet-Chapelle, grand campus de sciences humaines et sociales implanté à Paris et Aubervilliers. L'effort en faveur de la vie étudiante s'élèvera, pour la mandature, à 22 millions d'euros dont près de dix millions d'euros spécifiquement consacrés à la création d'un pôle consacré à la vie étudiante, la jeunesse, la recherche et l'innovation dans les locaux de Censier (5^{ème}).

4.5 Une ville pour toutes les pratiques sportives

Paris s'engage par ailleurs en faveur de la jeunesse en favorisant l'accès aux activités sportives amateurs ou professionnelles. Ambition forte de la mandature, nous y consacrerons 361 M€. L'entretien des gymnases, des terrains et de l'ensemble des équipements sportifs sera soutenu par un investissement de 168 M€, qui financera également la réalisation des projets lancés. Nous poursuivrons l'effort de la précédente mandature en matière d'installations sportives en consacrant près de 89 M€ au financement des projets déjà lancés et à la construction de onze nouveaux projets d'envergure (gymnases et centres sportifs), comme le centre sportif Elisabeth (14^e).

Plus de 150 M€ seront spécifiquement fléchés sur la déclinaison du plan « Nager à Paris » qui permettra d'une part, l'entretien et la rénovation des piscines, d'autre part, la réalisation de neuf projets de restructuration ou de création. **Cet effort exceptionnel permettra l'augmentation de 20 % la disponibilité des piscines pour tous les nageurs**, en dehors des horaires réservés à la natation scolaire et aux compétitions.

Enfin, plus de 58 M€ d'euros seront alloués à l'entretien et la modernisation des grands équipements sportifs et des stades de la Ville, dont la halle Carpentier avec un projet de financement essentiellement externalisé.

* * *

Ce programme d'investissement de la mandature est le plus ambitieux jamais mené à Paris. Dans un environnement économiquement fragile, l'investissement public sert à la fois l'activité et l'ambition, le

présent et l'avenir, la cohésion et le rayonnement de Paris. Grâce à ces défis que nous relevons aujourd'hui, nous préparons donc le Paris de demain en bâtissant une ville à vivre, une ville créative, collaborative, solidaire ; en somme : une ville qui ose.